



Direction de la jeunesse,
de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation
du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse



NOTE D'ETAPE SUR L'EVALUATION AU 31 DECEMBRE 2010

REDIGEE PAR LE CENTRE ASSOCIE CEREQ DE CAEN

DOSSIER : AP1_n° 301

Intitulé du projet : Ateliers Pédagogiques / Nanterre

***Porteur du projet : Dr. Marie Gilloots, Centre hospitalier Théophile
Roussel***

Évaluateur du projet : Céreq – Centre Associé Régional de Caen

Région(s) d'expérimentation : Île-de-France

Date de démarrage effectif de l'expérimentation : 1er Septembre 2008

1. Problématique, objectifs et méthode de l'évaluation

L'Atelier Pédagogique de Nanterre se caractérise par la mise en place d'un dispositif d'activités pédagogiques, à temps partiel, destinées à des adolescents déscolarisés (après exclusion de plusieurs établissements scolaires, par manque de place en Institut médico-éducatif ou en Instituts Thérapeutiques, Éducatifs et Pédagogiques, etc.) ou en voie de rupture scolaire (élèves passés en conseil de discipline). Ce dispositif a pour but de remobiliser les jeunes à la vie scolaire par une resocialisation et un accès aux soins plus facile. L'originalité de ce dispositif tient au fait que c'est une modalité de scolarité hors établissement scolaire, associant des enseignants, des éducateurs et un service de psychiatrie infanto-juvénile

L'objectif de l'évaluation est d'apprécier la pertinence de ce dispositif au regard de son utilisation par les partenaires du réseau et de son bénéfice pour les jeunes. En premier lieu, il s'agit de mettre en évidence, voire de mesurer, les effets de ce dispositif sur les jeunes : qu'apportent les Ateliers Pédagogiques aux bénéficiaires ? En second lieu, il s'agit d'identifier avec précision le rôle des différents intervenants (enseignants, éducateurs, médecins, psychologues) et les liens avec les partenaires (notamment les équipes pédagogiques des établissements scolaires du secteur) afin de faire émerger les bonnes pratiques de collaboration interprofessionnelle.

L'évaluation comprend deux volets :

Le premier volet porte sur *le « suivi des jeunes »* :

Qu'apporte l'Atelier Pédagogique aux jeunes bénéficiaires ? (quant à leur scolarité, leur socialisation, leur insertion sociale voire professionnelle). Quelle est l'implication des familles ? Leurs attentes sont-elles satisfaites ?

Pour répondre à ces questions nous nous appuierons sur des entretiens semi-directifs auprès des jeunes et de leurs familles ainsi que sur une série d'indicateurs construits en collaboration avec l'équipe de l'Atelier Pédagogique. Ces outils se présentant sous la forme d'un tableau de bord que l'équipe sera tenue de mettre à jour pour chaque jeune intégrant l'Atelier Pédagogique, nous permettront d'appréhender l'évolution du jeune, en termes de niveau scolaire, de comportements, de sociabilité... C'est donc par l'analyse au cas par cas des jeunes, en fonction des objectifs fixés pour chacun jeune à son entrée à l'Atelier Pédagogique, dans le cadre d'un projet individualisé contractualisé, ajusté en fonction de ses problèmes, que l'on sera en mesure d'évaluer si les résultats ont atteint ou non leur but.

Le second volet concerne la *« coordination des acteurs »* :

Ce volet nous permettra de mettre en évidence le rôle et l'implication des parties prenantes et partenaires de ce dispositif et de répondre à certaines questions.

Comment des professionnels différents (psychiatre, psychologue, éducateur, enseignant...) parviennent-ils à travailler ensemble ? Quelle est l'implication de chacun dans le dispositif ? Comment les établissements scolaires partenaires envisagent-ils ce dispositif ? Comment s'opère le partenariat ?

Pour mener à bien ce second volet de l'évaluation, nous mènerons des observations directes, des réunions entre partenaires et des séances et réunions de l'Atelier Pédagogique. Nous nous appuyerons également sur les entretiens semi-directifs conduits avec les différents professionnels impliqués.

2. État d'avancement et premiers résultats

Après avoir observé un certain nombre de séances d'Atelier Pédagogique et de réunions de synthèse, et réalisé 13 entretiens auprès de jeunes bénéficiaires du dispositif et bien que ce matériau ne soit pas encore totalement analysé, nous pouvons d'ores et déjà établir quelques constats :

Du point de vue du dispositif, le partenariat avec l'Éducation nationale permet, au travers de PAI (projet d'accueil individualisé) de diminuer le temps de présence d'un jeune à l'école afin qu'il puisse être pris en charge par le CMP (Atelier pédagogique, ateliers thérapeutiques, etc.). Dans ce cadre, les ateliers pédagogiques ont permis d'éviter l'exclusion de plusieurs élèves et diminuent ainsi le risque de décrochage scolaire.

Au niveau du fonctionnement, la présence d'un éducateur épaulant l'enseignante durant les temps d'atelier est un élément déterminant de la bonne "tenue" de la classe. Ses interventions et rappels à l'ordre réduisent la dissipation, favorisent le maintien de la concentration, et encouragent les jeunes à fournir des efforts pour travailler. Lors d'un « clash », il est là pour désamorcer le conflit et isoler le jeune qui ne parvient pas à se maîtriser tout en permettant à l'enseignante et au groupe de continuer dans de bonnes conditions la poursuite de la leçon. Il a également un rôle de confident.

Par ailleurs, l'effet « petit groupe » désinhibe les élèves qui hésitent beaucoup moins à reconnaître qu'ils ne comprennent pas une leçon ou un exercice et surtout à demander de nouvelles explications.

Témoignage d'un jeune ayant un PAI :

« Je comprends mieux [à l'Atelier Pédagogique]. En cours je n'y arrive pas. (...) En cours je laisse tomber, ça m'énerve. Alors qu'ici, non. En cours j'y arrive pas... je galère, je n'essaye même plus. Ici, [quand je ne comprends pas] on m'aide et je comprends. J'apprends les mêmes choses qu'à l'école, mais sauf qu'ici je les comprends. »

Enfin, les ateliers pédagogiques permettent à des élèves déscolarisés de reprendre contact avec une démarche pédagogique et, plus globalement de se resocialiser.

Témoignage d'un jeune déscolarisé depuis 5 ans (après avoir été exclu de 4 collèges) et fréquentant l'atelier pédagogique depuis 3 ans :

« Je travaille mon comportement. J'apprends à me lever le matin.(...) c'est eux [mes parents] qui m'ont poussé à venir ici [à l'Atelier Pédagogique], parce que moi franchement je ne voulais pas. Je voulais rester chez moi à dormir et rien faire, à jouer à la console et tout ça. Mais bon ils m'ont cherché ça et ils m'ont poussé à venir. (L'enquêteur : Et tu trouves que c'est une bonne chose finalement ?) Oui parce que ça m'a permis de trouver un travail [un contrat d'apprentissage]. »

Le premier semestre 2010 a été essentiellement consacré à la mise au point des outils de l'évaluation en collaboration avec les expérimentateurs. L'évaluation du suivi des jeunes comprend l'élaboration d'un certain nombre d'indicateurs,, qui s'est faite en collaboration avec l'équipe des Ateliers Pédagogiques et du Centre Médico-Psychologique de Jean Wier. Ces indicateurs s'organisent en un tableau de bord, conçu pour permettre d'apprécier l'évolution d'un jeune depuis son entrée dans l'Atelier Pédagogique mais aussi de mesurer l'impact du dispositif sur le parcours individuel de chaque jeune. Cet outil étant désormais opérationnel, il fonctionne dès la rentrée de septembre 2010, ce qui permettra d'avoir des données complètes sur une cohorte de jeunes.

Le tableau de bord comprend :

Une fiche de parcours qui recense pour chaque jeune :

- La situation de départ ou état des lieux de la situation de chaque jeune à l'entrée à l'Atelier Pédagogique (date du premier entretien au CMP, qui l'a orienté vers ce service, quelle était la demande initiale, quelle est la thérapie proposée et celle réellement mise en œuvre) ;
- L'entrée à l'Atelier Pédagogique : (date de la proposition de cet atelier, niveau scolaire et évaluation comportementale à l'entrée dans l'Atelier Pédagogique, dernière classe fréquentée, date de l'abandon / exclusion de l'école, date de signature du PAI ou autre convention, nombre d'heures prévues à l'Atelier Pédagogique), les objectifs fixés au jeune à l'entrée (du point de vue scolaire et thérapeutique) ;
- Le suivi : participation aux ateliers, fréquence des rencontres avec la famille et les partenaires (école, PJJ, ASE), évolution du jeune (acceptation des soins comportement, niveau scolaire...);
- Le bilan de fin d'année : les objectifs fixés au départ sont ils atteints ? Bilan du point de vue scolaire, comportemental et de la sociabilité ;
- Le bilan avec la famille et les partenaires permet d'orienter les préconisations pour l'année suivante (Poursuite de l'Atelier Pédagogique, sortie du dispositif et réintégration d'un établissement scolaire à temps plein ou orientation en formation ? Etc.).

Une fiche de bilan mensuel qui rend compte de l'évolution de chaque jeune au niveau de la socialisation, du travail scolaire et du rapport à l'autre.

Une fiche d'évaluation individuelle tous les 15 jours remplie par chaque jeune avec l'aide de l'éducateur : cette autoévaluation permet au jeune de se situer par rapport aux objectifs qu'il s'est fixés en termes de comportement et d'acquisition des compétences scolaires, et d'apprécier ses progrès.

Une fiche de présence quotidienne doit nous informer sur la fréquence de participation des jeunes à l'Atelier Pédagogique.

CERTIFICAT :

Je soussigné, Frédéric Wacheux, responsable de la structure évaluatrice du projet AP1_n°301, certifie exact l'ensemble des informations figurant sur le présent document.

Date : Le 27 janvier 2011

Signature :

Le Directeur du Céreq



Frédéric WACHEUX